

# Coronavirus (COVID-19)

## Directives sur la pratique sage-femme<sup>1</sup>

Version du 24 mars 2020

Les directives suivantes sont complémentaires aux recommandations générales pour les femmes enceintes et les enfants:

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/recommandations-mere-enfant-professionnels-covid-19.pdf>

### **AVANT CHAQUE CONTACT EN PRÉSENTIEL, toujours effectuer les mesures de triage.**

1. Évaluation par téléphone ou à l'entrée de la maison de naissance ou à l'entrée du Centre hospitalier
2. Avez-vous de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer ?
3. Avez-vous voyagé dans les 14 derniers jours à l'extérieur du Canada ?
4. Avez-vous été en contact étroit avec un cas confirmé ou une personne sous investigation de COVID-19 ou avez-vous reçu la consigne de demeurer en isolement volontaire à domicile ?
5. Avez-vous fréquenté un des lieux publics ciblés par les autorités de santé publique (Quebec.ca/coronavirus) ?

Si la réponse est oui à une de ces questions, référez-vous aux recommandations générales pour les femmes enceintes dans la rubrique Mère-enfant du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/#mere-enfant>

**EN TOUT TEMPS, appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections en vigueur dans vos établissements.**

### **ACCOUCHEMENT :**

\*LES MAISONS DE NAISSANCE DOIVENT DEMEURER DES ESPACES SAINS où les risques de contamination sont minimaux.

- Femmes symptomatiques avec risque de contact ou confirmées COVID-19 : Transférer les soins;
- Femmes asymptomatiques, avec critères d'exposition : Transférer les soins;

---

<sup>1</sup> Ce document est préparé en collaboration avec l'Ordre des sages-femmes du Québec et le Regroupement Les Sages-femmes du Québec.

# Coronavirus (COVID-19)

- **Femmes asymptomatiques, sans critère d'exposition ou guéries :**
  - La maison de naissance doit être le lieu privilégié pour l'accouchement;
    - Un seul accompagnateur asymptomatique, sans critère d'exposition au moment du début de l'accouchement et qui n'a jamais eu de test positif au COVID-19;
  - Dans les régions où il n'y a pas de maison de naissance ou si la sécurité de la femme est en jeu (ex. risque d'accouchement précipité réel), le service d'accouchement à domicile peut être une solution adéquate, si :
    - La femme et sa famille sont asymptomatiques et sans critère d'exposition au moment du début de l'accouchement et n'ont jamais eu de test positif au COVID-19;
    - La femme enceinte et sa famille auront choisi de se mettre en isolement volontaire pour une période minimale de 14 jours avant la naissance;
    - Les effectifs sages-femmes sont suffisants;
    - Des mesures de désinfection supplémentaires sont prises pour les sages-femmes et le matériel (ex : contenant jetable, facilement nettoyable,);
    - Un seul accompagnateur asymptomatique et sans critère d'exposition au moment du début de l'accouchement et n'ont jamais eu de test positif au COVID-19;
- **Dans tous les cas**, évitez de circuler dans un lieu public ou de retourner à votre domicile avec les vêtements portés lors de l'accouchement. Lavez ceux-ci immédiatement;
- Référez-vous au tableau « Résumé des mesures spécifiques aux femmes enceintes », à la fin du document, pour avoir les recommandations générales pour les femmes enceintes. Ce document est disponible dans la rubrique Mère-enfant du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/outils-d-information-sur-la-covid-19/#mere-enfant>.

## **VISITES DE SUIVI PRÉ, PER ET POST NATAL EN MAISON DE NAISSANCE OU À DOMICILE**

**N'apporter que le matériel minimum requis, et procéder rapidement à sa désinfection, qu'il ait été utilisé ou non.**

### **Femmes symptomatiques avec risque de contact ou confirmées COVID-19**

- **AUCUNE VISITE À LA MAISON DE NAISSANCE OU À DOMICILE;**
- Consulter le gynécologue-obstétricien et évaluer le besoin de transférer les soins durant la période d'infection;
- **EN AUCUN CAS**, se présenter chez des gens symptomatiques.

### **Femmes asymptomatiques, sans critères d'exposition ou guéries**

- Cibler les rendez-vous essentiels et favoriser le maximum de suivi par télécommunication.

## Femmes asymptomatiques, avec critères d'exposition

- PRÉ et POST :
  - Pas de visite à la maison de naissance ou à domicile;
  - Consulter le gynécologue-obstétricien ou pédiatre et évaluer le besoin de transférer les soins durant la période d'infection, selon la nature des soins requis;
- PER : Transférer les soins.

## Utilisation judicieuse du matériel de prévention des infections

- Considérant la priorisation des centres hospitaliers traitant les cas de COVID-19 et les cliniques de dépistage;
- Considérant les consignes émises que les sages-femmes ne doivent pas être en contact physique avec les femmes symptomatiques et/ou les critères d'exposition;
- Considérant que **LES MAISONS DE NAISSANCE DOIVENT DÈS MAINTENANT DEVENIR DES ESPACES SAINS.**

**Nous demandons que le matériel de prévention et de contrôle des infections soit priorisé pour les milieux de soins aigus.**